

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2090 :

Mise à la réforme d'un massicot hors d'usage

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.

Le Maire,



Accusé de réception en mairie
974-2197000-2025-10-22-2090-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception en mairie : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2090 : Mise à la réforme d'un massicot hors d'usage.

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à la mise à la réforme d'un massicot devenu hors d'usage, référencé sous le numéro d'inventaire 10559, acquis par la médiathèque de Saint-Pierre.

Ce matériel, en raison de son état et de son ancienneté, ne peut plus être utilisé et doit être retiré de l'inventaire du patrimoine communal. Il sera, par la suite, évacué par la filière appropriée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de la commune, des dispositions des articles L.2411-1 à L.2411-19 ».

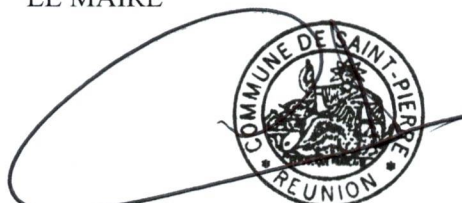
Considérant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que le bien communal mentionné, du fait de son état et de son ancienneté, doit être réformé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** la mise à la réforme du matériel cité.
- **D'AUTORISER** l'évacuation dudit matériel via la filière des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE).
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à entreprendre toutes les démarches afférents à cette opération et à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION